



Service du Greffe

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0
Tél. : 450 454-3993, poste 5112 Fax : 450 454-7978
www.ville.saint-remi.qc.ca

AVIS PUBLIC

Règlement numéro V 678-2019-00

Avis public est donné par la soussignée, greffière de la Ville, que lors de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2019, le conseil de cette Ville a adopté le règlement suivant :

| Numéro | Titre | Description informative |
|---------------|---|--|
| V 678-2019-00 | Règlement décrétant l'imposition des taux de taxation pour l'année 2019 | Le conseil municipal a déterminé les redevances municipales exigibles conformément au budget 2019. Maintien à quatre (4) le nombre de versements offerts au débiteur. |

Ce règlement est déposé au bureau de la soussignée, à la Mairie sise au 105, rue de la Mairie à Saint-Rémi, où toute personne peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Rémi, ce **25 janvier 2019** (**MAGALI : ou dès que possible**)

Diane Soucy, OMA
Greffière

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-RÉMI

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Règlement numéro V 678-2019-00

Je, Diane Soucy, greffière, résidant à Saint-Rémi, certifie par les présentes, sous mon serment d'office que j'ai fait paraître l'avis public dans le journal l'Écho de Saint-Rémi ainsi que sur le site Internet de la Ville le **25 janvier 2019** et publié l'avis ci-haut mentionné en affichant une copie à l'endroit désigné par le conseil entre 09h00 et 13h00, le **25^e jour du mois de janvier 2019**.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce **25 janvier 2019**.

Diane Soucy, OMA
Greffière